

• Les caractéristiques essentielles du service

La présente note a notamment pour objet de résumer les informations contenues dans l'affichage présent dans l'agence du mandataire ainsi que dans le mandat de recherche d'acquéreur.

Le professionnel désigné en qualité de mandataire se fait consentir un mandat par le client désigné en qualité de mandant afin de rechercher un acquéreur et de négocier au mieux ses intérêts, en vue d'aboutir à la signature d'une promesse de vente portant sur les biens qu'il sera chargé de vendre. Le mandat ne met pas le mandant en état d'offre et n'autorise pas les mandataires à conclure la vente ou signer une promesse de vente pour le compte du mandant, mais seulement à rechercher et présenter un acquéreur susceptible d'acheter le bien et recueillir ses offres lesquelles devront être communiquées au mandant.

• Le prix de vente du bien

Le prix de vente du bien sera déterminé par le mandant à la lumière des conseils donnés par les mandataires.

• La rémunération du mandataire

En rémunération de sa mission, le mandataire percevra un honoraire indiqué dans le mandat, exprimé en pourcentage du prix de vente et payable le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

• La date ou le délai imparti auquel le professionnel s'engage à exécuter le service

Le professionnel s'engage à exécuter le mandat à compter de sa signature, sauf indication contraire du mandant.

• Les informations du mandataire :

Identité : SOCIETE DANIEL FEAU CONSEIL IMMOBILIER

N° carte professionnelle et CCI l'ayant délivrée : N° 7501 2016 000 011 933 – PARIS

Ses coordonnées postales : 21 rue d'Artois – 75008 PARIS

Ses coordonnées téléphoniques : 01 56 88 48 48

Son adresse email : contact@danielfeau.com

Son activité : Agence immobilière

Identité et coordonnées de son assurance responsabilité professionnelle et numéro de police d'assurance : MMA IARD 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS cedex 09 police n°120 137 40

• Informations relatives à sa garantie financière en cas de détention de fonds

Le mandataire ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit d'eux que le paiement de ses honoraires.

• Modalités de mise en œuvre de l'assurance responsabilité professionnelle

Elle peut être mise en œuvre au moyen d'une réclamation écrite adressée aux mandataires sous la forme d'un acte d'huissier.

Le mandataire est sociétaire de la caisse de garantie Galian

• L'organisme de médiation dont dépend le mandataire en cas de réclamation de ses clients est :

Nom du médiateur : ANM CONSO

Adresse postale du médiateur : 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES

Adresse du site Internet du médiateur : <http://www.anm-conso.com/>

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la présente avant la signature d'un éventuel mandat et en avoir reçu un exemplaire.

